

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ● SEANCE DU MARDI 3 JUIN 2025 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	14
Membres ayant donné pouvoir	6
Membres ayant délibéré	20
Date de la convocation	27/05/2025
Date d'affichage de la convocation	27/05/2025

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean COITEUX , M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, et Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Nicole GAYOUX en faveur de M. Guy PELLADEAUD, Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Hervé JAMBARD en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Jean-Paul FORT, Mme Murielle BEAL en faveur de Mme Catherine BOULENGER et M. François POHU en faveur de M. Jean-François JOBIT

ABSENTS : M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Jean-Michel JEANNET et Mme Nicole BOES

M. Jean-François JOBIT est désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE RUFFEC ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE POUR L'ORGANISATION DE L'ETE ACTIF ENTRE LE SERVICE MUNICIPAL POLE ACTIF ET LE SERVICE DES SPORTS

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.22,
Vu le projet de convention de partenariat entre la Commune de Ruffec et la Communauté de Communes Val de Charente pour la mise en œuvre d'animations dans le cadre de l'Été Actif 2025 entre Pôle Actif de la Commune et le service des sports de la Communauté de communes,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Ruffec de s'associer au service des Sports de la Communauté de Communes Val de Charente pour le développement d'activités sur son territoire ;

Monsieur le Maire expose :

dans le cadre du développement d'activités le territoire, la Commune de Ruffec et la Communauté de Communes Val de Charente mettent en partenariat le Pôle Actif de la Commune et le service Sport de la Communauté de communes, pour l'organisation d'animations dans le cadre de la programmation de l'Été Actif 2025, sur la commune de Ruffec, le mardi 29 juillet et le mardi 05 août 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Commune de Ruffec et la Communauté de Communes Val de Charente la mise en œuvre d'animations dans le cadre de la programmation de l'Eté Actif 2025, entre le Pôle Actif et le service des Sports, telle qu'annexée.

ARTICLE 2 : Dit que ladite convention est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité, au comptable public, et à la communauté de communes Val de Charente.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

06 JUIN 2025

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

